

COMMUNIQUE DE PRESSE**Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON
rencontrent les entreprises de services à la personne**

Vendredi 27 mai 2011, à l'occasion de la journée des Services à la personne dans le 15^{ème} arrondissement, **Maxime AIACH**, président de la Fédération du services aux particuliers (FESP) et président d'ACADOMIA GROUPE, et **Damien CACARET**, président de DOMIDOM, ont rencontré **Jean-François LAMOUR**, ancien ministre, député de Paris et Président du groupe UMP/PPA au Conseil de Paris et **Philippe GOUJON**, député-maire du 15^e arrondissement et président de la Fédération de Paris.

Cette journée a été l'occasion pour les élus de rencontrer les salariés et directrices d'agence des entreprises du secteur agissant sur l'arrondissement, ainsi que les bénéficiaires – parents et personnes âgées.

Les entreprises des services à la personne répondent aux **besoins grandissants des Français dans leur vie quotidienne**. L'allongement de la durée de vie et la conciliation vie personnelle et vie professionnelle, sont parmi les défis majeurs auxquels les 21 métiers des services à la personne répondent. Des enfants (soutien scolaire) aux parents (garde d'enfants, entretien de la maison, petits travaux de jardinage) en passant par les personnes âgées (aide au maintien à domicile, préparation des repas) et les personnes handicapées (activités d'interprète en langue des signes, techniciens de l'écrit), c'est l'ensemble de la société qui est concernée.

Premier secteur économique en termes de créations d'emplois avec près de 400 000 emplois créés depuis 2005, le secteur des services à la personne est un enjeu clé pour l'économie française. **Les entreprises, arrivées récemment dans le secteur, représentent aujourd'hui 3,2 % des effectifs** contre 1 % en 2005. Elles ont créé 47 000 emplois depuis 2005, soit 14 % de la création totale. Si les conditions d'évolution actuelles du secteur restent les mêmes, la progression sera de l'ordre de +65 % entre 2008 et 2015, soit 400 000 nouveaux emplois, notamment au détriment du travail au noir.

La FESP représente l'ensemble des acteurs privés de la profession. Elle est l'unique interlocuteur associant l'ensemble des catégories d'acteurs à son action : prestataire, mandataire, emploi direct et grandes sociétés. Elle regroupe le Syndicat des entreprises de services à la personne (SESP), le Collège des grandes entreprises, le Syndicat des particuliers employeurs (SPE) et le Syndicat des auto-entrepreneurs.

Contact Presse FESP : 01 53 85 40 80